

29 janvier 2015

LE HUFFINGTON POST

EN ASSOCIATION AVEC LE GROUPE *Le Monde*

Entreprises sociales: et si la France s'inspirait du Royaume-Uni

Publication: 18/03/2015 14h51 CET

Olivier de Guerre, Associé de deux sociétés de gestion agréées par l'AMF, spécialisées dans l'investissement responsable

Au Royaume Uni depuis plusieurs années, l'ensemble des partis politiques soutient activement le projet de "Big society", conscients que le modèle actuel n'a plus de pérennité car les écarts sont de plus en plus importants au sein de la population que ce soit en termes de revenus, d'accès à l'éducation, aux soins, à l'emploi, au logement... Ils sont conscients que le système social existant peut imploser compte tenu des défis à relever et de l'état des finances publiques. Le projet de "Big society" est ainsi une initiative originale car il réunit des acteurs à priori opposés pour essayer de mettre en place une politique qui propose des projets concrets face à ces défis, financés et soutenus pour partie ou totalement par le secteur privé (fondations, entreprises, personnes privées).

Il s'inscrit dans une démarche anglosaxonne de l'initiative privée, l'entrepreneur social devenant en quelque sorte le "héraut" de ces initiatives, capable d'innover et/ou de proposer de nouveaux modèles avec la mise en oeuvre de méthodes ayant prouvé leur efficacité dans les entreprises privées. La création d'une entité de banque d'affaire dédiée à l'investissement social et le développement des "Social Impact Bonds" sont probablement les initiatives les plus emblématiques mais elles ne doivent pas cacher que de multiples projets de "co-construction" où interviennent ensemble financeurs privés et publics sont testés parfois avec succès, mais sont aussi des échecs car qui ne tente rien ne réussit pas.

Nous sommes ici dans une réelle novation sur le plan de la méthode où les modèles sont testés, évalués, corrigés, arrêtés si nécessaire mais avec toujours la même idée: celle de l'initiative entrepreneuriale, de la nécessité de s'appuyer sur les meilleurs méthodes mises en oeuvre au sein des entreprises pour permettre à ces projets d'atteindre l'impact social recherché et ajuster la stratégie si nécessaire compte tenu des impacts atteints.

Le premier SIB (Social Impact Bond) créé il y a quelques années avec des investisseurs sociaux investissant avec 100% de risque pour tester une nouvelle méthode d'intégration d'anciens prisonniers a généré, après plusieurs années où le modèle a été modifié et amélioré un rendement annuel supérieur à 10% pour ces investisseurs...

Paradoxalement alors que la France affronte aujourd'hui les mêmes enjeux que le Royaume Uni, que de nombreux entrepreneurs sociaux soutenus pour partie par l'Etat ou les collectivités territoriales travaillent chaque jour à développer de nouveaux modèles basés sur les mêmes principes et avec le même objectif, il n'y a pas de consensus aujourd'hui sur la pertinence de modèles entrepreneuriaux financés par les investisseurs privés et leur généralisation pour répondre aux enjeux identifiés. Nous acceptons le principe des cliniques privées, de l'école privée... mais la loi Hamon qui a apporté de réelles nouveautés dans la définition d'entreprises/coopératives ayant une mission sociale (dans le prolongement de l'initiative Social Business mise en oeuvre par Michel Barnier au niveau européen) a volontairement cherché à encadrer la gouvernance et plafonner la rentabilité des projets solidaires, considérant que par principe il ne fallait pas que les investisseurs aient un rôle prépondérant dans la gouvernance et qu'il ne fallait pas non plus attendre de rendement financier élevé d'un investissement à but social.

Pourtant de nombreux projets sociaux que nous rencontrons tous les jours ont besoin de Fonds Propres pour leur développement et sans perspective de rentabilité, comment attirer des investisseurs ? Plusieurs projets de Social Impact Bonds ne peuvent être lancés en France car ils butent sur l'indexation sur la performance sociale de la rentabilité financière pour les investisseurs.

Nous touchons là un sujet très sensible en France où l'initiative privée ne peut pas, ne doit pas se substituer à l'Etat, aux collectivités locales et/ou à l'Economie Sociale et Solidaire. Les financements privés sont acceptés à la condition qu'ils ne remettent pas en cause la gouvernance et les équilibres subtils de l'écosystème actuel.

Personne au Royaume Uni, en France ou ailleurs ne sait si ces nouveaux modèles entrepreneuriaux sont réellement pertinents sur le long terme et sont un des moyens de répondre aux enjeux actuels.

Mais la situation actuelle est intenable et nous savons tous qu'elle va se dégrader. Ne rien tenter de nouveau, ne pas essayer de nouvelles idées qui ont réussi ailleurs, est ce raisonnable aujourd'hui ?